

PERMIS DE CONDUIRE

Contrôle médical auprès d'un médecin agréé (visite médicale de ville)

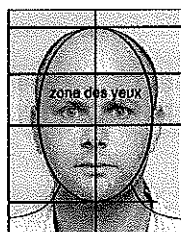
- Vous sollicitez le renouvellement de votre permis de conduire pour les catégories du groupe lourd – BE, C, CE, D, DE ou vous souhaitez, sous couvert de votre permis de conduire de catégorie B, exercer à titre professionnel ou renouveler votre autorisation de :
 - ✓ chauffeur de taxi (petite remise, véhicules de tourisme avec chauffeur,...)
 - ✓ de conducteur d'ambulance
 - ✓ de conducteur de véhicules affectés au ramassage scolaire
 - ✓ de conducteur de véhicules affectés au transport public de personnes
 - ✓ d'enseignant de la conduite automobile,
- Vous avez fait l'objet d'une suspension administrative (au-delà d'un mois) ou d'une annulation à la suite d'un excès de vitesse ou en étant responsable d'un accident corporel de la circulation. Dans ce cas, vous devez obligatoirement passer des tests psychotechniques (voir liste au verso). Ces tests vous seront remis sous enveloppe cachetée et devront être présentés au médecin pour toute première visite.

Dans ces 2 cas, vous devez passer une visite médicale auprès d'un médecin agréé par la préfecture (liste des médecins agréés au verso).

Documents à présenter lors de la visite au cabinet du médecin

- 4 photographies d'identité récentes, identiques et non découpées voir modèle ci-dessous :

photographies conformes aux normes biométriques (3,5 x 4,5cm)



Tête et menton non coupés



Regard de face
Visage bien droit



Dents non visibles
Bouche fermée



Photo ni sombre, ni tachée, ni coupée



Sans foulard, serre-tête ou bandeau
Visage bien droit

- votre dossier médical en cas de pathologie particulière
- les tests psychotechniques si nécessaire

ATTENTION



1 – Il vous appartient de prendre directement rendez-vous avec le médecin agréé que vous aurez choisi mais veillez à choisir un médecin de la liste qui ne soit pas votre médecin traitant.

2 – Le coût de la consultation est de 36 € (non remboursable par la sécurité sociale). NB : la gratuité est accordée aux personnes titulaires d'un permis de conduire justifiant d'un taux d'invalidité = ou > à 50 % (prévoir les justificatifs suivants : copie pièce identité, copie du permis de conduire, copie carte invalidité 80 % ou de la décision d'allocation adulte handicapé).

3 – Consulter la fiche « quelles démarches après mon contrôle médical auprès d'un médecin agréé »

QUELLES DEMARCHES APRES MON CONTRÔLE MÉDICAL DE L'APTITUDE A LA CONDUITE AUPRES D'UN MÉDECIN AGRÉÉ

Je règle la consultation médicale dont le montant est fixé par voie réglementaire à hauteur de **36 euros**.

NB : la gratuité est accordée aux personnes titulaires d'un permis de conduire justifiant d'un taux d'invalidité = ou > à 50 % (prévoir les justificatifs suivants : copie pièce identité, copie du permis de conduire, copie carte invalidité 80 % ou de la décision d'allocation adulte handicapé).

A l'issue de ma visite :

1. le médecin me remet un exemplaire du certificat médical et adresse un exemplaire validé à la préfecture ;
2. je conserve ma copie du certificat médical ;
3. **JE CONSERVE MON PERMIS DE CONDUIRE ORIGINAL ;**
4. j'adresse par courrier à la préfecture de la Nièvre – Bureau de la circulation – section permis de conduire – 40 Rue de la Préfecture – 58 026 NEVERS CEDEX, les documents suivants :
 - copie du permis de conduire ou déclaration de perte ou de vol ou décision de suspension
 - photocopie recto / verso d'une pièce d'identité :
 - passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans
 - titre de séjour ou carte de résident en cours de validité pour le ressortissant étranger avec une adresse identique à celle du justificatif de domicile
 - photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (si vous êtes hébergé, attestation sur l'honneur de l'hébergeant datée et signée, copie de sa pièce d'identité, justificatif de domicile au nom de l'hébergeant).
 - 1 photographie d'identité récente, aux normes
 - Cerfa n°14948*01 (ou référence 06) « demande de permis de conduire/format de l'union européenne » complété uniquement partie état civil, adresse et signature (**encre noire, majuscules, sans accent ni rature ou surcharge**).

Document téléchargeable sur le site de la préfecture (**impression couleur uniquement**)



**Si vous souhaitez retirer votre permis à la sous-préfecture de Cosne-sur-Loire ,
vous devez en faire la demande lors de l'envoi de votre dossier.
A défaut, le retrait se fera à la préfecture de Nevers.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ

Je suis l'avancement de la production de mon titre sécurisé en :

- m'inscrivant sur le site internet :
<http://www.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Ou-en-est-votrepermis-de-conduire>
- ou en appelant le 0810 901 041 du lundi au vendredi de 7h45 à 20h et le samedi de 8h à 17h

Lorsque mon titre est arrivé, je me présente (pas de procuration possible) à la préfecture ou la sous-préfecture de Cosne (si j'en ai fait la demande au préalable) muni de ma pièce d'identité en cours de validité et de mon permis de conduire actuel

ATTENTION



**Si je ne retire pas mon permis, conformément aux instructions ministérielles,
les services de la préfecture procéderont à la destruction de ce dernier**

LISTE DES ORGANISMES AGREES EN QUALITE DE CENTRE PSYCHOTECHNIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

ORGANISMES	LIEUX D'EXAMEN	NUMERO DE TELEPHONE / INTERNET
Audit des Aptitudes et du Comportement (AAC)	9 place Carnot – 58000 Nevers	04.78.32.84.79 03.67.10.11.87 www.aac-testpsycho.fr
	Place de la Résistance – 58200 Cosne Cours Sur Loire	
Association pour l'Action d'une Conduite Citoyenne (AACC)	82, avenue du 85è de ligne – Bât. A – 58200 Cosne Cours sur Loire	09.50.07.60.29 gestion@aac77.fr
Agence de Contrôle de la Conduite Automobile (ACCA)	Place Carnot – 58000 Nevers	03.85.23.93.61 www.acca-evaluation.com
	Mairie – Rue Alphonse Baudin – 58200 Cosne Cours Sur Loire	
Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA transitions)	Route de Sermoise – 58000 Nevers	03.80.51.60.11- 06.66.85.58.03
Mme Céline DAVID-NILLET	47 bis rue Henri Bouquillard – 58000 Nevers	06.58.61.02.14 celine.david-nillet @live.fr
	Cabinet Médical « Beau Soleil » - 1 bis Petite Revenue – 58250 Fours	
	Cabinet médical – 38 rue Jean Marie Thévenin – 58120 Château Chinon	
	SCM maison médicale – 9 avenue François Mitterrand – 58290 Moulins Engilbert	
Ecole de Formation à la Conduite Automobile et à la Sécurité Routière (EFCASER)	122 rue des Montapins – 58000 Nevers	03.86.21.40.22 www.efcaser.org contact@efcaser.org
Docteur Jean-Claude LAVERGNE	Cabinet psychorééducatif – 4 avenue Denfert Rochereau – 89000 Auxerre	03.86.52.26.74
M. Nicolas ORVEAU	Chambre de Commerce et d'industrie - 9 place Carnot – 58000 Nevers	06.83.86.76.54 orveunicolas@yahoo.fr www.citpc.fr
	Hôtel Mercure – Quai de la Médine – 58000 Nevers	
Mme Soizic LE MENACH	auto école la citadine 7 boulevard Saint Exupéry 58000 Nev	06.98.98.13.40 marine.boilard@hotmail.fr
Mme Vanessa DORIDOT	Maison Médicale – 5-7 avenue Hoche – 58170 Luzy	03.86.30.25.25 msp.luzy@orange.fr